

PUBLIC NOTICE

VILLE DE MONTRÉAL

ORDINANCES

Notice is given that the following ordinances under article 4 of the By-law concerning subsidies for the revitalization of commercial sectors (Réussir@Montréal-Commerce program) (RCG 07-028) were adopted at the executive committee meetings of May 20 and 27, 2009:

Ordonnance émise afin de désigner le secteur de « l'avenue Victoria » aux fins de l'application du règlement et d'adopter le guide complétant et précisant le guide général définissant les travaux admissibles à l'égard des travaux réalisés dans ce secteur (16)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur des « rues Ontario – Sainte-Catherine » aux fins de l'application du règlement et d'adopter le guide complétant et précisant le guide général définissant les travaux admissibles à l'égard des travaux réalisés dans ce secteur (15)

In accordance with those ordinances, by-law RCG 07-028 will apply to the sector of Avenue Victoria as of June 15, 2009, and to the sector of Rue Ontario – Rue Sainte-Catherine as of June 12, 2009.

The ordinances come into force on June 5 and may be consulted during regular office hours at the Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. They are also available at www.ville.montreal.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, June 5, 2009

M^e Yves Saindon
City Clerk